

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 318 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Centre de Ressources Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRRESS), et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRRESS).

Article 2 : Une subvention de 45.000 euros est attribuée à l'association Centre de Ressources Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRRESS), sise 8 impasse Boutron (10e) (n° SIMPA 41641, 2016-07821) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante, de 45.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF 55023 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, de l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO